

# **JOURNEES EXCLUSIVE**

## **ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU**

La société GRAND GARAGE DE BEAUNE société par actions simplifiée (ci-après la « société organisatrice »)

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 442 619 409 RCS de DIJON  
Dont le siège social est situé au 42 Faubourg Bretonnière, 21200 BEAUNE

Organise du 9 décembre 2022 au 10 décembre 2022 un jeu sans obligation d'achat intitulé : « JOURNEES EXCLUSIVES » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique âgée d'au-moins 18 ans et résidant en France à l'exception du personnel de la société organisatrice et de ses filiales et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Pour participer au jeu, le participant devra remplir un questionnaire mis à disposition dans les locaux de la société organisatrice.

## **ARTICLE 4 – DOTATION**

Le présent jeu est doté du lot suivant :

- 1 coffret Relais & Châteaux comprenant une nuit, un diner et un petit-déjeuner d'une valeur de 460 €TTC

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

## **ARTICLE 5 – MODALITES D’ATTRIBUTION DU LOT**

Une seule dotation pour une même personne.

Le gagnant sera désigné par tirage au sort, le 12 décembre 2022 parmi les participants ayant respectés les conditions énoncés à l’Article 2 du présent règlement.

Le gagnant et la société organisatrice conviendront ensemble des modalités de remise du lot dans les locaux de la société organisatrice après contrôle de l’identité du gagnant.

Le lot est à retirer avant le 22 décembre 2022 auprès de la concession. Le gagnant se verra remettre un véhicule DS utilisable dans un rayon de 200 kilomètres autour du siège de la société organisatrice s’il utilise le lot dans un délai de 6 (six) mois.

## **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l’élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## **ARTICLE 7 – ACCES AU REGLEMENT**

Le présent règlement peut être obtenu sur [www.groupechopard.com](http://www.groupechopard.com).  
Il sera également consultable dans les locaux de la société organisatrice.

## **ARTICLE 8 – RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE**

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger le jeu et / ou de reporter la date annoncée.

La participation au présent jeu-concours se fait sous l’entière responsabilité des participants.

La société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable d’incidents survenant aux gagnants à l’occasion de la jouissance de leur dotation.

## **ARTICLE 9 : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la Loi Informatique et Libertés du 20 juin 2018.

La société E.C.L. Groupe Chopard (auquel GRAND GARAGE DE BEAUNE appartient), société par actions simplifiée au capital de 553 224 euros dont le siège social est situé au 6 rue G. Manton, Le Trigone, Technopole Temis – 25000 Besançon, et immatriculée au RCS de Besançon sous le numéro 400 863 510 collectent vos informations à caractère personnel indispensables à la participation de ce jeu concours.

Ces données ne seront pas cédées à d'autres partenaires extérieurs au Groupe Chopard mais pourront être stockées à d'autres fins que celles du jeu concours ci-dessus mentionné : en relation avec ses produits et services, ses offres promotionnelles, ses actualités, ses invitations et ses événements

Elles seront conservées 3 ans après la désignation du gagnant du jeu concours et remise du (des) lot(s).

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement, d'opposition au traitement de vos données ainsi qu'un droit d'obtention d'une copie de vos données à caractère personnel. Vous pouvez exercer ces droits par courrier à E.C.L. Groupe Chopard (auquel GRAND GARAGE DE BEAUNE appartient) : E.C.L. Groupe Chopard - RGPD - 6, rue G. Manton, Le Trigone, Technopole Temis – 25000 Besançon ou par email à [mesdonnees@groupechopard.com](mailto:mesdonnees@groupechopard.com)

De même, en application de l'article L223-2 du Code de la consommation, vous pouvez vous opposer à tout moment à être démarché par téléphone, en vous inscrivant gratuitement sur <https://www.bloctel.gouv.fr/>.

Vous pouvez également consulter notre Politique de Protection des données sur internet : <http://www.groupechopard.com/confidentialite> ou en demandant une copie aux adresses ci-dessus.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.